

**VILLE
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 10 avril 2024****Délibération n° 40**

L'an deux mille vingt quatre, le dix avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Caroline BARRE.

Date de la Convocation :
jeudi 04 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
12/04/2024

Étaient présents :

Madame Caroline BARRE, Madame Michelle MICHEL, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Ont donné procuration :

Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Absent(e)s :

Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Stéphane CLABAUX

Secrétaire de séance : Maryline BRUN

La séance a été levée à : 23H59

Rédacteur : Sylviane VARENNE Finances

Objet :	SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE DU VELAY - Financement de la concession d'aménagement "ZAC du Pensio" : garantie d'emprunt pour un montant de 300 000 € contracté auprès du Crédit Agricole Loire Haute Loire
----------------	---

Rapporteur : Caroline BARRE

En application de l'article L 2252-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément à la convention d'aménagement de la ZAC du Pensio (Article 22) signée le 26 mars 2014, la Société Publique Locale du Velay (SPL du Velay) sollicite la garantie de la Ville, à hauteur de 80 %, pour un crédit à moyen terme de 300 000 € contracté auprès du Crédit

Délibération n°40 du mercredi 10 avril 2024

Agricole Loire Haute-Loire, afin d'assurer le financement de l'opération d'aménagement de la ZAC du Pensio.

Au regard de l'intérêt que représente cette opération pour elle, la Ville pourrait accorder la garantie sollicitée, aux conditions suivantes :

- la commune accorde sa garantie à hauteur de 80 % pour le remboursement d'un emprunt de 300 000 € que la SPL contracte auprès du Crédit Agricole Loire/Haute Loire pour l'opération aménagement de la ZAC du Pensio.
- les caractéristiques du prêt sont les suivantes :
 - Montant du prêt : 300 000 €,
 - Montant garanti : 240 000 €,
 - Durée totale du prêt : 2 ans,
 - Taux annuel : 4,01 %,
 - Périodicité des remboursements : Trimestrielle,
 - Frais de dossier : 400 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 02/04/2024

Le Conseil Municipal :

- ACCORDE la garantie d'emprunt à hauteur de 80 % soit un montant garanti de 240 000 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Pour le Maire empêché,
Caroline BARRE
Adjointe au Maire

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 10 avril 2024,
Le Secrétaire de séance,
BRUN Maryline,
Conseillère municipale.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 10 avril
2024